

23 / 03
DU SEPTEMBRE AU OCTOBRE



DEPÔT-VENTE BILLETTERIE CE

FOIRE INTERNATIONALE DE MARSEILLE 2011

Convention de dépôt-vente billetterie CE Foire Internationale de Marseille 2011 :

Entre,

SAFIM, Société Anonyme Foire Internationale de Marseille

Parc Chanot, BP 2 – 13266 Marseille cedex 08

Et,

Le Comité d'Entreprise :

Représenté par M., Mme, Mlle :

Adresse :

N° de Téléphone :

Adresse E-mail :

Ci-après dénommé « le Comité d'Entreprise ».

Il a été convenu ce qui suit :

Dans le cadre de LA FOIRE INTERNATIONALE DE MARSEILLE qui se tiendra du 23 septembre au 3 octobre 2011, la SAFIM met à disposition des Comités d'Entreprise et assimilés des billets d'entrée en dépôt-vente à l'attention de ses ressortissants.

Le tarif spécial accordé aux « Comités d'Entreprise » ou assimilés est de **5 Euros** au lieu de 7,50 Euros (prix de l'entrée plein tarif).

En échange d'un **chèque de garantie de 500 euros** (montant correspondant à 100 billets à 5 euros) la SAFIM remet au Comité d'Entreprise un quota de billets, défini préalablement en commun, pour la vente à ses ressortissants.

Le Comité d'Entreprise s'engage à acheter à la SAFIM un minimum de 100 billets et à restituer à la SAFIM les billets invendus.

Les billets vendus devront être réglés au moment de la restitution des invendus, dans la semaine qui suit la clôture de la Foire, **le vendredi 7 octobre 2011 au plus tard.**

En cas de litige, seul le Tribunal de Commerce de Marseille sera compétent.

Quantité de billets souhaitée pour le présent Dépôt-Vente :

Pour la SAFIM

Pour le Comité d'Entreprise